



VILLE DE REBAIS

77510

Téléphone : 01 64 04 50 37

Télécopie : 01 64 04 57 80

E-mail : mairie@rebaix.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rebaix, sous la présidence de Monsieur Germain TANIÈRE, Maire.

Présents : Germain TANIÈRE – Richard STEHLIN – Bleuette DECARSIN – Monique BONHOMME – Jean-Luc LAMBERT - Alain LEMAIRE – Benoît CARRE – Aurore TENARDIE - Chantal DESCLAUD- THIRIET - Francis ROUSSELOT - Michel JORAND – Sylvie ANCELIN

Absents excusés: Richard DESREUMAUX

Absents : Jean-Pierre RAVEZ – Céline LAURENT– Priscillia JEANJEAN – Philippe GENESLAY - Isabelle LAFOLIE

Calcul du quorum : M. le Maire constate que le quorum est atteint, déclare l'assemblée en mesure de délibérer valablement et ouvre la séance.

Recensement des pouvoirs : /

- **ADOpte et SIGNE** le procès-verbal de la précédente réunion
- **FIXE** la redevance assainissement collectif (part communale) à 1,3232 €/m³ au 1^{er} janvier 2020.
- **DECIDE** de modifier les tarifs de l'accueil de Loisirs Sans Hébergement, à compter du 1^{er} décembre 2019.
- **ACCEPTE** le nouveau règlement de la restauration scolaire et de l'Alsh à compter du 1^{er} décembre 2019.
- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 1 420,80 € sur le budget principal.
- **APPROUVE** le projet d'installation d'un système de vidéo-protection pour un montant total de 78 415.50 HT € et **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2020 ainsi que du Conseil régional d'Ile De France
- **DECIDE** la vente des parcelles ZD 180 et ZD 105 pour une superficie totale de 1 792 m² au prix de 35 40 €
- **RAPPELLE** la convention de maîtrise d'ouvrage et financière signée avec le SDESM pour la réalisation d'une fresque en « trompe l'œil » sur un poste de transformation situé rue du Pré Ancel accordant une aide de 70% du montant HT des travaux et **DECIDE** de retenir la proposition de Mr Jean-Michel LEBER pour un montant de 2 000 € HT.
- **DONNE** un avis favorable pour présenter un dossier en vue de l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police relatif à des travaux voirie estimés à 18 561.50 € HT.
- **REPORTE** sa décision concernant l'acquisition du véhicule de type DOKKER de marque DACIA pour un montant de 7 500 €,
- **DECIDE** de procéder au vote de virements de crédits et de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2019
- **ACCEPTE** le devis de l'Entreprise Granimond pour un montant total de travaux de 4 938 € TTC relatif à l'installation de cavurnes au cimetière.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie avec le Syndicat S2e77.
- **APPROUVE** le projet de remplacement d'un luminaire pour un montant estimé à 602,06 € HT rue Georges Duhamel et **SOLLICITE** une subvention auprès du SDESM à titre exceptionnel.
- **CHARGE** Me Agnès DIDRY, Notaire à SAINT-CYR-sur-MORIN (77750) d'établir la modification de la condition résolutoire d'un acte notarié relatif à la cession des parcelles ZD 177 et ZD 179 rue de l'Arquebuse pour l'euro symbolique à la communauté de communes Brie des Morin.

 Le Maire,
Germain TANIÈRE